



Mairie de Plainval

Procès Verbal de la séance du conseil municipal
du mercredi 19 juillet 2023 à 18h30
Session Ordinaire

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation : 06/07/2023
Date d'affichage : 06/07/2023
Membres en exercice : 11
Membres Présents : 8
Membres votants : 10

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés/pouvoirs : Mesdames Katia VARESI et Marjorie DARCAIGNE

Absents non excusés : M. Joël GALEK

Secrétaire de séance : Mme. Coralie LETOCART

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer concernant une offre d'achat qui a été faite pour la parcelle communale cadastrée AO 133.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Enoncer de l'ordre du jour

- 1/ Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 2/ Décision modificative N°1 – Fosse Thibault
- 3/ Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme Coralie LETOCART en qualité de secrétaire de séance.

1/ Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17 et les suivants ;

Vu que pour l'instruction des dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal, et conformément à la possibilité offerte par les articles L 2121.22, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de créer des commissions permanentes du Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de désigner 1 conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Désigne :

Pour le compte de la commune de Plainval Mme LEROY Gwenaëlle, conseillère municipale.

2/ Décision modificative n°1 – Fosse Thibault

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis pour les travaux de réfection de la voie communale « La Fosse Thibault », a été approuvé par délibération du 02 décembre 2021 pour un montant de 28 248 euros HT.

Un second devis a été demandé par la commune en date du 07 avril 2023 avec l'actualisation des tarifs suite à l'augmentation du prix des matériaux, pour un montant de 33 075 euros HT.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2023, le montant budgété a été convenu selon le montant HT du dernier devis, soit un montant budgété de 34 000 euros.

La TVA n'ayant pas été prise en compte, le montant de la facture (39 690 euros) est donc plus élevé que le montant budgété.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget 2023 de la commune,

CREDITS A OUVRIR							
Sens	Section	Chap	Art	Op		Objet	Montant
D	I	21	2151	100		Voirie Fosse Thibault	5700 €
TOTAL							5700 €

CREDIT A REDUIRE							
Sens	Section	Chap	Art	Op		Objet	Montant
D	I	204	2041583	112		Enfouissement du réseau Enfouissement rue de la Montagne	- 5700 €
TOTAL							- 5700 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ADOPTÉ les crédits supplémentaires proposés.

3/ OFFRE D'ACHAT POUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AO 133

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier comportant une offre d'achat pour la parcelle cadastrée AO 133, située lieu-dit « le château », d'une superficie de 319 m².

Considérant l'offre d'achat d'un montant de 1200 euros.

Considérant l'estimation de la valeur de la parcelle par le domaine, allant de 6 à 20 euros le m².

Considérant que la parcelle est non constructible.

Le Conseil Municipal après délibération, a décidé par 6 voix pour et 2 absentions, de refuser l'offre d'achat et de faire une contre-proposition pour un montant de 1914 euros, soit 6 euros le m².

Questions diverses

Points divers : (art. L 2122-22 du CGCT)

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet éolien dans la Somme, dont le raccordement se fera sur la Commune de Valescourt. Le raccordement passera donc par la commune. Le projet est prévu pour 2024, pas de date précise pour le moment.

Suite à la demande d'une administrée concernant les récompenses aux diplômés de la commune. Le Conseil Municipal a étudié et revu les montants des récompenses, selon le niveau d'étude. Ce changement sera effectif dès cette année.

- 100 euros pour le BAC
- 75 euros pour les CAP / BEP
- 50 euros pour les Brevet

Coralie LETOCART,
2^{ème} Adjointe,
Secrétaire de Séance,

Samuel DOVERGNE,
Maire,

